

Ouverture des demandes pour l'aide régionale aux apprentis franciliens

14 Janvier 2022



La Région Ile-de-France soutient les apprentis en première année avec une aide allant jusqu'à 375 euros pour financer les frais liés à leurs études. La demande est à effectuer par le centre de formation de l'apprenti du 17 janvier au 18 février.

© Pexels

Tu es apprenti(e) en 1^{ère} année ?

Bénéficie
d'une aide
ALLANT JUSQU'À
375€
POUR T'ÉQUIPER

Région
île de France

Les apprentis franciliens en première année de formation peuvent bénéficier du 17 janvier au 18 février 2022 de l'**aide régionale à l'apprentissage (ARA)** ⁽¹⁾. Financée par la Région Ile-de-France, cette prime vise à couvrir les **frais liés à leurs études** : achat de livres, d'équipement ou de documentation professionnelle, frais de transport, de restauration, ou d'hébergement...

Montant de l'aide

L'aide régionale à l'apprentissage est versée en une seule fois sur le compte bancaire de l'apprenti, en complément de la rémunération perçue dans le cadre de son contrat d'apprentissage.

Le montant de l'aide diffère selon le niveau de l'étude :

- **115 euros** pour les apprentis inscrits en première année de formation de niveau 5.
- **375 euros** pour les apprentis inscrits en première année de formation de niveau 3 et 4.

Conditions

L'aide régionale à l'apprentissage s'adresse aux jeunes Franciliens. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent :

- **être inscrits en première année dans une formation en apprentissage** dans un organisme de formation en apprentissage,
- suivre de façon assidue une formation de niveau 3, 4 ou 5 (CAP, BAC ou BAC+2),
- avoir un contrat d'apprentissage en cours de validité,
- ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide.

Demander l'aide

C'est l'**organisme de formation de l'apprenti** qui doit faire la demande d'aide. Le dépôt de demande et des pièces justificatives doit se faire sur [la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr). [2]

Raphaëlle Pienne

Tags : [apprentissage](#) [3] | [aide régionale](#) [4]